



Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'Ain – jeudi 30 novembre 2017

Présents : DASEN (à partir de 16h00), SG (Secrétaire Général de la DSDEN), ISST (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail), CP (Conseillère de Prévention départementale), MP (Médecin de Prévention), AS (Assistante Sociale des personnels), 3 élus FSU, 2 UNSA et 2 FO.

Début 14h10, DASEN arrivée prévue plus tard.

Déclaration liminaire de FO

Déclaration liminaire de l'UNSA

Déclaration FSU (sur le site FSU01) : prévention primaire, contrats aidés et dégradations conditions de travail, réformes collèges et rythmes..., avenir CHSCT de l'EN, jour de carence et médecine de prévention.

Ordre du jour initialement prévu :

1. Approbation du PV du CHSCTD du 13 juin 2017
2. Suivi des mesures préconisées lors des CHSCT précédents
3. Fiches SST et autres signalements
4. Point d'information sur la formation des membres de CHSCTD
5. Bilan d'étape sur le numérique
6. Rapport d'activité 2016-2017 du médecin de prévention
7. Bilan de la visite du RPI de Saint-Julien-sur-Reyssouze
8. Bilan de la visite du lycée international de Ferney-Voltaire
9. Choix du collège et de l'école à visiter au cours de l'année 2017-2018
10. Visite du collège : organisation de la visite, composition de la délégation et adoption d'un questionnaire sur les élèves à besoin éducatifs particuliers (EBEP)
11. Questions diverses

en l'absence de la DASEN

Réponses du SG aux déclarations préalables :

- **Contrats aidés.** Il n'y a pas de fin anticipée des contrats. La moitié de ceux qui ne sont pas renouvelés étaient en fin de contrat avec aucun renouvellement possible. Les AESH ne sont pas touchés.

- **Médecine de prévention.** Le Dr Dumont part en retraite ; les organisations syndicales s'inquiétaient de la suite : qu'allait-il advenir des personnels (de l'Ain, de la Loire et quelques du Rhône) suivis par le Docteur, et de leurs dossiers médicaux ? Sachant qu'il ne reste donc plus qu'un seul médecin de prévention pour les 52 000 agents de l'Académie de Lyon. Le SG annonce qu'une piste interne a été finalisée : la conseillère technique pour la médecine scolaire (Le Dr Isabelle Lapierre) va reprendre une partie de la médecine de prévention dans l'Ain, au moins jusqu'à l'été 2018. Animer une équipe de médecins scolaires n'est pas aisé, il faudra rendre conciliable ces deux fonctions.

Le MP se dit plutôt rassuré, et souligne que c'est important qu'il y ait un suivi. Dans le Rhône, le Dr Guyard qui était en arrêt a repris.

Le SG précise que le Groupe de Travail « bonifications » aura lieu en décembre pour que le Dr Dumont soit présent.

- Avenir des CHSCT? Le SG affirme que pour l'instant, il n'y a pas de modifications dans la Fonction Publique. L'ISST déclare attendre la suite qui "pourrait éventuellement" entraîner une réorganisation pour la Fonction Publique ; pour l'instant, rien n'est fait, mais on peut s'interroger.

1. Approbation du PV du CHSCTD du 13 juin 2017

Adopté à l'unanimité, pas de modifications.

2. Suivi des mesures

Questions formulées par la FSU, posées en GT le 14 novembre.

2.1 Quelles modalités de formation « santé au travail » 2017-2018 des PES (Professeur des Ecoles Stagiaires) ?

Le SG explique qu'elle aura plus ou moins le même schéma que l'année dernière, l'IEN adjoint travaille avec le directeur de l'ESPE : il y aura une formation PES sur un temps à l'ESPE, avec un temps contraint pour qu'elle soit effectivement suivie par les personnels, on ne sait pas encore si ça sera en présentiel ou en ligne sur M@gistère.

La FSU demande si les propositions de l'ISST, M. Bousquet, formulées en juin, ont été suivies : une formation en plusieurs temps, dont un initial à l'ESPE, et un second avec le directeur d'école, pour avoir une vue d'ensemble sur la sécurité et la prévention à l'intérieur de l'école. Le SG ne sait pas.

2.2 Quelles suites à l'enquête PES menée par le CHSCT en mai 2017?

La FSU demande si les conclusions de l'enquête, qui relevaient de nombreux problèmes, et en particulier un certain mécontentement vis-à-vis des contenus de formation, ont été transmises à l'ESPE et si elles ont entraîné des évolutions dans la formation ?

Le SG répond qu'elles ont été envoyées et ont été prises en considération. La plupart des PES ne sont pas originaires de l'Ain, ils ont donc des difficultés personnelles, d'autant plus pour ceux qui doivent valider un master. Les vacances scolaires et les mercredis sont a priori toujours libérés, les horaires des journées ont été adaptés de 9h à 16h, et les heures de formation groupées pour prendre en compte le fait qu'ils ont souvent charge de famille, il y a donc prise en compte des contraintes des personnels. Le SG dit qu'il peut proposer à M. Front, directeur de l'ESPE, de venir en séance pour qu'il y ait un échange.

FSU et UNSA sont favorables.

2.3 Quelles suites aux préconisations de la visite du collège de Pont de Vaux ?

La FSU interroge notamment sur les points urgents de sécurité, l'arrière du collège étant ouvert.

Le SG explique que suite aux échanges à ce sujet en CTSD, la DASEN enverra un courrier sur l'état général du collège au Conseil Départemental pour retranscrire les suggestions faites en CHSCT. La CP précise que les travaux concernant la fermeture du portail fournisseur sont en cours de finalisation.

2.4 et 2.5 Situations dans les collèges de Meximieux et Ambérieu.

La FSU rappelle que sur ces deux situations (de conflit) complètement différentes, Mme Remer s'était engagée à être très vigilante.

Le SG dit que la DASEN répondra.

2.6 Laboratoire de chimie du lycée Lalande.

La FSU rappelle que dans la réponse à l'avis concernant le laboratoire de chimie du lycée Lalande, il est précisé que la Région a opté pour le réaménagement complet du laboratoire, les travaux devant commencer en septembre 2017. Est-ce le cas ?

La CP explique qu'elle suit le dossier, que pour l'instant il n'y a pas eu de travaux, alors qu'ils étaient pourtant annoncés pour septembre 2017.

FO demande si le dossier est sur le bureau de la Région.

La CP répond que la DASEN a une réunion avec la Région bientôt, que la situation sera évoquée.

2.7 Point sur l'analyse de l'enquête QVT.

La FSU demande où en est le travail sur l'enquête QVT, notamment concernant les effets de la réforme du collège sur les enseignants. En effet, à un avis déposé par la FSU en décembre 2016, qui s'alarmait de l'état (physique et psychologique) de la profession enseignante en raison de la mise en place de la réforme contestée du collège, et demandait à l'administration d'enquêter, celle-ci avait renvoyé à l'enquête QVT la recherche de signaux d'alerte.

Le SG explique que des résultats ont été travaillés en interne, qu'il y a un consensus pour diffuser les travaux, mais en transmission ponctuelle, c'est à dire que chaque structure ou établissement aura ses résultats propres, mais pas ceux des autres, pour éviter les comparaisons. Pour l'instant, le logiciel utilisé ne permet pas de traiter les données de manière pertinente, il faut donc le faire de manière manuelle, c'est un travail supplémentaire et inattendu ; il faudra attendre le travail sur ces données brutes pour qu'elles soient analysées en groupe de travail. Il n'y a pas d'entrée spécifique par rapport à la réforme du collège, pas de travail particulier car c'est une réforme nationale.

L'ISST précise qu'il n'a jamais été prévu que cet outil recense les effets de telle ou telle réforme mais repère des signaux faibles susceptibles de signaler des dégradations des conditions de travail. Il prend l'environnement de travail dans sa globalité, quand un signal sera détecté il sera envoyé au chef d'établissement pour qu'une analyse soit faite et une réponse apportée. Si je reprends votre question sur la réforme, il y aurait des signaux rouges allumés partout ; cela ne semble pas flagrant. La première chose à faire, c'est d'affiner l'analyse des résultats, on est dans une phase d'adaptation des outils.

La FSU dit que la recherche de seuil n'est pas simple. Elle insiste car la réponse à l'avis n°3 du CHSCTD du 6/12/2016 sur les effets de la réforme renvoyait à cette enquête.

L'ISST répond que les organisations syndicales devront faire part de ces signaux en GT pour analyser. Pour un bon fonctionnement à terme, il faudrait 3 enquêtes « QVT » pour interroger tous les personnels de l'académie par an.

2.8 Point sur les DUER.

La FSU s'inquiète du retard pris, et surtout du manque d'avancées dans la rédaction, surtout dans le 2nd degré.

L'AP dit qu'un logiciel comme celui de Montpellier est à l'étude pour redynamiser leurs rédactions.

L'ISST précise que le logiciel de Montpellier est basé sur une entrée par les risques, l'académie de Lyon a choisi une entrée par activité professionnelle, le temps a donné raison à ce choix. Ce logiciel sera un outil d'aide à la rédaction mais il faudra que chaque équipe le rédige, c'est le cœur du DU, la démarche restera.

La FSU pense aussi qu'une entrée par activité est la bonne, on a longtemps fait fausse route en cantonnant le DUER à des risques bâtimentaires, alors que les métiers de l'éducation sont surtout exposés à des risques psycho-sociaux (RPS). Il faut d'abord commencer par les RPS, puis compléter. La FSU rappelle aussi que Mme Gérard, la conseillère de prévention académique, nous a rejoint sur l'idée que le numérique pourrait par exemple servir d'entrée pour initier le remplissage du DUER ; cela serait nettement plus parlant pour les personnels.

2.9 Point sur l'équipement en sonnerie multi-signaux dans les établissements

La CP explique que les commandes, pour les collèges, ont été faites par le Conseil Départemental, l'ensemble des travaux étant prévu pour fin 2018, dans tous les cas les chefs d'établissement sont informés.

Le SG précise que pour les collèges, il y a un interlocuteur unique mais que pour les écoles il n'y a pas de réponse car ça dépend de chaque mairie, on aurait pu imaginer que l'association des maires fasse quelque chose, mais ça nous dépasse.

L'UNSA demande où sont les réponses aux derniers avis. Le SG répond que les avis sont en ligne sur le nouveau site.

3. Fiches SST et autres signalements

En préambule, FO veut déposer un avis pour étudier chaque fiche SST en séance, citant l'application de plusieurs textes.

Le SG commence à s'agacer : vous voulez faire un avis sur les textes ? Je ne vois pas l'intérêt.

FO précise qu'il veut savoir s'il y a possibilité d'examiner les fiches des registres lors du CHSCT, et pas seulement par un examen statistique.

L'ISST explique que jusqu'à maintenant les organisations syndicales ont bien connaissance des fiches et des réponses, les organisations s'emparent des réponses inappropriées pour permettre d'améliorer les prochaines, pour que les réponses soient adaptées et les fiches correctement clôturées. On ne pourra pas faire comme dans le privé où on choisit ensemble les solutions. Il s'agit d'être vigilant sur les réponses.

La FSU remarque qu'en l'occurrence, c'est là où le bât blesse, il y a peu de traitement des fiches, car il n'y a quasiment pas de réponses.

L'ISST dit que c'est exact, qu'ils en sont conscients, qu'il faut l'améliorer mais que si dans l'avis il s'agit de détailler chaque réponse, ça ne sera pas possible.

FO explique que c'est un avis pour pouvoir faire avancer les dossiers quand ça ne bouge pas.

La FSU rejoint FO pour qu'il n'y ait pas qu'un seul travail statistique, et pour qu'on ne se dispense pas d'analyser les fiches pertinentes, mais la FSU n'est pas non plus pour une étude de chaque fiche en séance : si le registre SST se mettait à fonctionner, ce sont des centaines ou des milliers de fiches par an qui nous

parviendraient.

L'ISST redit qu'il faut un traitement plus efficace des fiches c'est sûr.

Le SG rappelle sa position. Ce n'est pas au CHSCT de trouver des réponses à chaque problème : « à problème local réponse locale », on est pas dans un CHSCT du privé, il y a un seul CHSCT départemental, qui n'est pas un CHSCT de site. On ne peut pas répondre pour chaque site. Les organisations sont informées en direct avec cet outil en ligne.

FO dit que par exemple il y a des problèmes de chauffage sur toute la ville de Bourg depuis longtemps et pense que la DASEN a beaucoup plus de poids pour régler le problème, même s'ils savent que c'est à la mairie de le faire, car le problème ne se règle pas localement.

Le SG estime que c'est surprenant d'aborder un avis avant que le point soit traité. Il dit que dans ces conditions, le paritarisme n'existe plus dans cette instance, qu'il voit mal quelle réponse il y aura.

AVIS n°1, déposé par FO (adopté à l'unanimité):

« Le CHSCT demande l'application de l'article 60 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 qui indique « ... Le comité prend, en outre, connaissance des observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail consignées sur le registre de santé et de sécurité au travail prévu à l'article 3-2. » et du guide juridique d'application du décret n°82-453 du 28 mai 1982 qui précise « ... D'autre part, le CHSCT dans le ressort duquel se trouve le service, doit, à chacune de ses réunions, examiner les inscriptions consignées sur le registre de santé et de sécurité, en discuter et être informé par l'administration des suites qui ont été réservées à chacun des problèmes soulevés par ces inscriptions (article 60). »

La CP dit, avant de faire le bilan statistique, que pour améliorer le fonctionnement il faudrait que les fiches papiers passent par la conseillère de prévention. Bilan : 38 fiches (registres dématérialisés et manuels) Il y a aussi 4 mauvais choix de registres et 2 fiches qui concernent plutôt les faits établissements (ex : un vol de vélo) qui n'ont pas à y figurer.

L'UNSA souligne qu'il y a plusieurs avis sur le chauffage et s'étonne d'avoir appris par la presse qu'il y a eu deux jours de fermetures au lycée solaire d'Ambérieu-en-Bugey avec des élèves transférés au collège et voudrait réfléchir à une procédure pour que chacun sache quoi faire et comment dans cette situation.

La CP précise qu'une information sur l'existence des registres va être refaite car si l'information est passée dans le 1er degré ce n'est pas le cas dans le 2nd degré.

L'UNSA demande plus d'informations sur le lycée d'Ambérieu.

La FSU demande sur quelles bases le chef d'établissement a pu décider de le fermer. Ces questions se reposent chaque année, tous les personnels se retrouvent assez démunis ; peut être qu'une procédure avec un seuil de température, ou des signaux d'alerte, permettrait de ne pas laisser les chefs ou les directeurs seuls face à une situation de crise, il faut des éléments clairs.

L'ISST rappelle que sur cette notion de température, les seuils n'existent pas dans les textes, qu'il essaie de renvoyer des choses en se basant sur le code de l'environnement : dans un établissement qui reçoit du public, la limite est de 16°C pour une coupure courte du chauffage (type weekend) et 8°C pour une longue, donc 16°C n'est pas une température normale d'accueil du public. Le Code du travail parle de « température convenable » avec une moyenne de 19°C. Pour l'été c'est pire, il n'y a plus rien ; le seul point d'appui, c'est pour les personnes qui ont un dossier médical pour lesquels le médecin pourrait dire qu'il y a danger et nécessité de les retirer.

Le MP précise que c'est bien un danger particulier pour une personne particulière.

FO n'est pas favorable à un protocole, car quand il y a un problème, il doit être consigné dans le registre et si rien ne bouge, FO peut demander à la DASEN d'intervenir, ça oblige syndicalement, et ils veulent pouvoir continuer à défendre les collègues.

La FSU fait observer que FO se cantonne à évoquer une situation qui n'est pas encore « critique » ; la vraie question c'est à partir de quand doit-on fermer ? Il ne faut pas que le déclencheur soit un malaise, il ne faut pas attendre un drame, ou que ce soit devenu insupportable pour décider.

FO dit que pour eux une procédure fragiliserait l'importance des registres.

Avis n°2 proposé par l'UNSA (5 POUR (FSU, UNSA), 2 CONTRE (FO)) :

Suite aux problèmes de température rencontrés par les agents et consignés dans les fiches SST, le CHSCT de l'Ain demande la mise en place et la communication aux agents d'un protocole de conduite à tenir en cas d'impossibilité de régulation de la température des locaux lors d'épisodes caniculaires ou de grands froids.

L'ISST dit que ce qui l'a fortement dérangé dans les fiches papiers, communiquées par FO à l'administration, sans les diffuser aux autres organisations syndicales, c'est l'utilisation des noms de chaque protagoniste. Le signalement c'est pour signaler un problème de fonctionnement, ce n'est pas une dénonciation, il faut vraiment le holà, sans quoi on va dans le mur, c'est aussi pour ça qu'avec le registre dématérialisé ça ira mieux car il y a des avertissements contre ça.

La CP précise que pour l'instant il y a quatre académies qui ont des registres dématérialisés et que ça va être généralisé.

FO dit que si les noms apparaissent dans les registres de l'école, c'est moins grave que sur les registres en ligne.

Le SG dit que ce n'est pas sur un registre papier puisque ce sont des fichiers word, envoyées par mail.

L'UNSA dit qu'elle est favorable aux registres dématérialisés et que le fait de ne pas avoir connaissance des fiches papiers est un problème, que rien n'empêche d'avoir un double papier dans les établissements.

La FSU est d'accord, mais précise que du point de vue technique il manque la possibilité d'ajouter des photos par exemple, que c'est un avantage du registre papier.

Le SG dit qu'il faut éviter de faire la promotion du registre papier car le registre dématérialisé est important pour la transparence et le suivi.

FO rappellent qu'on ne peut pas les empêcher d'utiliser les registres papiers, qu'ils défendent le choix de chacun. Ils souhaitent présenter un avis pour demander à la DASEN d'agir pour améliorer la température dans les écoles de Bourg-en-Bresse.

Le SG s'énerve : on ne sera pas saisi en direct pour régler des situations présentées comme ça. Les avis ça a un certain sens, on ne fait pas des avis pour avoir une réponse écrite, ça ne fonctionnera pas comme ça.

Un élu FO répond qu'il remplit seulement son mandat, ce qui est parfois assez difficile. Les élus FO disent qu'eux aussi en ont marre d'être saisis sur ce problème de chauffage, on sait bien que la DASEN ne peut pas le régler mais elle peut permettre de faire avancer le dossier, ça fait plusieurs années que ça dure.

Avis n°3, déposé par FO (2 POUR (FO), 5 Abstentions (FSU et UNSA)) :

« En application du Code du travail (articles : R 4213-7, R. 4223-13, R 4223-15) et du Code de la Construction et de l'Habitation (Article R. 131-20), le CHS CT D du 30 novembre 2017 demande à l'employeur d'intervenir auprès de la mairie de Bourg en Bresse afin que les problèmes de températures récurrents dans les locaux scolaires se règlent. »

La FSU souhaite acter l'absence actuelle de réponse à la quasi-totalité des fiches SST.

Avis n°4 déposé par la FSU (5 POUR (FSU et UNSA), 2 Abstentions (FO)) :

A ce jour, les représentants des personnels constatent, depuis la mise en place des registres SST et DGI dématérialisés, qu'à peine 10% des fiches saisies par les personnels ont reçu une réponse de leur employeur. Ainsi, pour le département de l'Ain, entre le 4 mars et le 25 novembre 2017, 37 fiches ont été saisies, mais seules 3 ont reçu une réponse de l'autorité hiérarchique.

Les représentants des personnels ne comprennent pas ces absences de réponses, qui pourraient engager la responsabilité juridique des chefs de service en cas de nouvel incident, ou de concrétisation du risque signalé. Le CHSCT de l'Ain demande une vraie amélioration pour l'année 2017-2018.

4. Point d'information sur la formation des membres de CHSCT

La CP: une formation de deux jours pour les membres du CHSCTD qui n'ont pas suivi la formation du début mandat aura lieu le 15 janvier 2018, puis fin avril.

Le Secrétaire (FSU) du CHSCT précise qu'il y aura aussi la formation de l'ANACT sur la thématique des visites en mai/juin et interroge sur une formation sur les RPS qui avait été évoquée. Mais le calendrier est peu clair...

Arrivée DASEN 15h55

La CP dit qu'à la première réunion, c'était clair, mais ça bouge aussi suite aux problèmes rencontrés dans la Loire et dans la signature des protocoles.

Le secrétaire (FSU) du CHSCT confirme qu'il y a d'avantage de points obscurs qu'avant.

Retour sur les points 2.4 et 2.5 concernant les situations des collèges de Meximieux et Ambérieu :

La DASEN : à Meximieux il n'y a pas eu de problème particulier à la rentrée, l'année dernière a été très difficile, on a suivi de très près, certaines personnes se sont senties très bousculées ; lors de la délégation en juillet, il avait été décidé un éventuel temps de rencontre après la rentrée scolaire. A la rentrée il n'y a pas eu nécessité d'une nouvelle rencontre. Le nouvel IPR « vie scolaire » a néanmoins conduit une visite informelle. La principale a annoncé qu'elle faisait valoir ses droits à la retraite en janvier 2018, la principale adjointe est nommé faisant fonction jusqu'en juillet 2018, et un personnel faisant fonction d'adjoint est aussi nommé. Cet établissement n'est plus en crise.

Le collège d'Ambérieu connaît une saturation des effectifs élèves et nous attendons avec impatience un nouveau collège dans le secteur. Le chef d'établissement a été nommé officiellement pour la rentrée 2017, il n'y a pas de situation particulière.

Au lycée d'Ambérieu aussi, les effectifs sont pléthoriques, il était prévu pour 1400 élèves à la construction, ils sont maintenant 1900, donc il y a beaucoup d'Algecos dans le parc arboré attenant. Le chef d'établissement a pris sa retraite donc une nouvelle direction est en place. Elle a relevé que les conditions sont « un peu difficiles ». Ce lycée fait réussir ses élèves dans des conditions pas simples. Il semblerait qu'il y ait un problème récurrent de chauffage avec un nouvel épisode dernièrement. Le lycée a été fermé pour dangerosité potentielle au cours de l'opération de réparation. Actuellement il est mieux chauffé mais pas bien chauffé. La problématique du chauffage est prise en compte par la Région, c'est un des sujets qui sera évoqué lors de la future réunion.

FO demande quelle en est la date, et questionne à nouveau sur le laboratoire du lycée Lalande.

La DASEN répond qu'elle aura lieu très prochainement, que ce sont des réunions régulières avec la Région. Elle précise qu'elle va commencer par dire qu'il manque un lycée dans l'Ain car l'ensemble du département connaît une augmentation des effectifs. Il y a deux secteurs de la grande région académique en tension, la Haute Savoie et l'Ain et pense qu'elle aura de la Région une réponse qui lui dira de prioriser ; le secteur du lycée de la Plaine de l'Ain en est une. Pour Lalande, ce n'était pas pris en compte initialement et je ne sais pas à quel degré de priorité. Vous me demandez aussi de me rapprocher des collectivités territoriales pour appuyer ou révéler des situations, il n'y a pas de problème pour ça.

5. Bilan d'étape sur le numérique

Le SG rappelle la date du prochain GT le 12 décembre 2018 pour les deux derniers thèmes : « *altération de la frontière entre vie privée et vie professionnelle* » et « *formation* ».

La DASEN dit que ce groupe de travail est très intéressant, que c'est aussi un point important dans le développement de notre société et de la manière dont nous communiquons et travaillons. Ces deux points semblent incontournables, elle ne peut qu'encourager à poursuivre.

La FSU se dit aussi satisfaite, le GT a été riche, ce qui ressort est intéressant ; le compte rendu résume parfaitement ce qui s'est dit. Les 3 thèmes traités actuellement sont très importants, il y a beaucoup de choses qui rentrent dedans. A l'issue du GT, la FSU a compris que M Carrante avait dit que l'administration allait proposer un texte.

Le SG dit qu'il s'agit d'un malentendu : il faut qu'on y travaille ensemble, je ne prendrai pas ça en responsabilité, je ne me sens pas l'autorité et la compétence suffisante.

Pour la FSU, le GT a établi une chose importante : un texte (« charte » ou « guide ») sur l'utilisation du numérique peut être intéressant, mais n'est certainement pas suffisant, car il ne règle pas tous les problèmes. Une mesure fondamentale, que la FSU a évoquée en GT, serait de promouvoir des collectif de travail sur ces outils, au plus près du terrain, car les pratiques sont très différentes.

Les élus de FO n'étaient pas au GT car n'ont pas pu, mais participeront au prochain. A propos du numérique, ils souhaitent déposer un avis sur l'utilisation du Livret Scolaire Unique (LSU) dans les écoles.

La DASEN répond : vous voterez, je n'ai pas de réponses face à ça, mais les PE ne peuvent pas déroger au fait de poursuivre l'évaluation des élèves et la certification, le LSU est un outil commun qui est aussi un outil de communication avec les familles ; ça ne les empêche pas d'utiliser leur outil, mais le LSU s'impose à nous, on n'a pas un vrai choix. Le but du LSU est de garantir la continuité du parcours de l'élève, même s'il change d'établissement.

Un élu FSU conteste vivement cette dernière affirmation. Un des points de contestation de la réforme du collège a été dès le début le découpage en cycles des programmes, et ses conséquences possibles : que se passe-t-il si un élève de collège a le malheur de changer d'établissement au cours de sa scolarité ? Aucune réponse n'a jamais été donnée par l'administration à cette question... car il n'y en a pas. La vérité est que dans certaines matières « cumulatives », comme les mathématiques, un élève se retrouvera irrémédiablement perdu... et le fait de savoir ce qu'il n'a jamais étudié n'y changera rien. En tous cas, le LSU ne peut aucunement constituer une réponse !

La DASEN revient sur l'avis proposé : aujourd'hui, elle n'attend pas que chaque établissement soit au même endroit au même moment, sinon il n'y a pas de liberté pédagogique ; le LSU dit juste où en est l'élève. Il y a encore besoin d'accompagnement, c'est sûr.

L'avis de FO n'est finalement pas mis au vote.

6. Rapport d'activité 2016-2017 du médecin de prévention

Le Dr Dumont présente rapidement son rapport annuel. Le nombre de visites est en augmentation importante (+40) surtout personnels 2nd degré et administratifs, ainsi que des visites à la demande des intéressés.

La FSU demande si l'augmentation concerne surtout le collège ou le lycée.

Le MP ne sait pas, il n'a pas eu le temps de faire cette recherche. Il constate aussi une nette augmentation du nombre de travailleurs handicapés (44 à 72), et de la part de personnels administratifs, notamment sociaux et de santé. Il est d'ailleurs intéressant non pas de regarder seulement le rapport annuel, mais de voir l'évolution sur les dernières années.

La FSU distribue justement aux membres du CHSCT un tableau qu'elle a construit, pour voir l'évolution de certains points, sur les 5 dernières années, à partir des rapports du Dr Dumont.

Le MP reprend : il observe une certaine stabilité dans la nature des pathologies (somatiques ou psychologiques), et sur d'autres points, malgré des fluctuations. Concernant les situations étudiées sur dossiers, il y a une augmentation du nombre de personnels concernés, mais une forte baisse du nombre de dossiers. Cela s'explique par une meilleure rationalisation des dossiers : le fait d'avoir dans l'Ain une secrétaire à temps plein, qui peut systématiquement répondre au téléphone ou rappeler, a amélioré le classement administratif des situations. Cela permet qu'on ne multiplie pas de façon démesurée le nombre de commissions. A noter aussi l'an dernier une forte augmentation des visites à la demande de l'administration (10 à 27), et c'est le cas pour l'ensemble de l'académie.

La FSU constate une forte tendance à l'augmentation du nombre de demandes pour la catégorie "administratifs, santé et social, et autres", de 14 en 2012-2013 à 47 en 2016-2017 ; cela doit interroger. Sur cinq ans, on peut observer des choses tendanciennes, comme l'augmentation des cas, et une bascule entre 1^{er} degré et 2nd degré qui s'est confirmée, avec aujourd'hui davantage de situations dans le secondaire.

Le MP précise qu'il y a 8 ou 10 ans, il n'y avait pratiquement pas de personnels du 2nd degré reçus dans l'Ain. Pour l'augmentation des personnels « autres », ça demanderait effectivement d'être analysé ; ce serait au détriment des entretiens, mais c'est important aussi.

Pour la FSU, cela fait écho au registre SST, les personnels administratifs dans les établissements, notamment les gestionnaires, sont des professions en tension.

Le MP confirme, dit qu'il reçoit de nombreux personnels de direction, et ce n'est pas spécifique à l'Ain. A propos du suivi des dossiers médicaux: ces dossiers ne peuvent être que sous la surveillance d'un médecin qui s'occupe de ces personnels ; il a contacté le président du conseil de l'ordre. Avec la solution trouvée dans l'Ain, il n'y aura de soucis, mais ailleurs, comme dans la Loire, il est inquiet.

Pour la DASEN, la solution trouvée n'est pas satisfaisante mais elle a le mérite d'exister.

Le MP veut remercier l'administration de l'Ain car elle a été très soucieuse, ce qui a permis une forme de « tuilage » avec le Dr Lapierre, qui prend relève.

FO demande si elle pourra participer aux commissions et GT.

Le MP explique qu'elle sera là 2 jours par semaine, c'est équivalent à ce qu'il faisait.

La DASEN dit qu'elle veut bien "libérer" 2/5 de son temps le Dr Lapierre, mais pas la mettre « en risque » pour ne pas la perdre, car la santé scolaire ne va pas très bien non plus ; elle ne peut pas garantir que l'ensemble va être assuré, mais le Dr arrivera à nous rendre des services prioritaires.

Le MP note qu'en 27 ans, c'est le 1er médecin qui postule dans l'Ain. Le Dr Dumont dit qu'il veut en tous cas remercier chacun et chacune ici (administration, représentants des personnels, acteurs sociaux et de prévention) car il y a une écoute et une volonté pour faire avancer les intérêts des personnels, ce département a toujours été plus sensibilisé que les autres à la santé au travail, avec une meilleure prise en compte de l'humain.

FO demande si le poste de secrétaire (contractuel) sera reconduit.

Pour le SG : oui, ça fait 5 ans qu'il existe, pas question de le supprimer d'ici à la fin de l'année, après on adaptera en fonction, si dans un an il n'y a pas de médecin, il ne pourra pas y avoir de secrétaire. Mais la question de la pérennisation de cet emploi ne concerne pas le CHSCT.

La DASEN affirme que le problème du recrutement de médecins du travail se pose au niveau national.

FO pense qu'on peut pallier au problème en utilisant une convention « inter-entreprise ».

Pour la DASEN, l'académie a fait en sorte d'y avoir recours mais sans succès, car personne ne répond positivement. L'ISST ajoute que de toutes façons, les médecins d'autres structures ne prennent plus personne, ils sont débordés ; de la même manière, on a envisagé de mutualiser avec d'autres administrations, mais c'est impossible, car l'EN serait le boulet qui ferait couler tout le monde... Nous n'avons qu'un médecin au lieu des 20 dont on aurait besoin, pour 50 000 ETP sur l'académie de Lyon. Pour la DASEN et l'ISST, toutes les pistes ont été tentées. Le problème est qu'il n'y a pas de médecin sur le marché, ce n'est même pas un problème d'attractivité, ça ne tient pas qu'au salaire. L'ISST ajoute qu'au niveau académique on a même essayé d'avoir des médecins généralistes tutorés, mais il n'y a pas non plus de candidats.

Pour le SG, par rapport à la charge de travail du Dr Lapierre, par exemple pour le mouvement notamment 1er degré, il y a des procédures qui doivent s'alléger. Il y aura des discussions en GT. Pour la DASEN, la 1ère étape est jusqu'à la fin de l'année scolaire, pour laquelle Mme Lapierre s'est engagée. Ce qui ne signifie pas qu'on perd de vue la préparation de l'année prochaine.

7. Bilan de la visite du RPI Saint Julien sur Reyssouze

Le secrétaire (FSU) du CHSCT dresse un bilan rapide de la visite, qui a surtout fait ressortir des problèmes bâtimentaires, ou en lien avec la structure du RPI. Il estime que la rédaction du rapport a été

grandement facilitée par le travail en amont de la directrice de St Julien, et aussi par les informations données par l'IEN. Le rapport de visite et les préconisations proposées en GT par la FSU sont adoptés ; ils seront transmis par la DASEN à l'IEN de Bresse, et aux directrices des écoles du RPI.

Thèmes	Préconisations
Sécurité, salubrité et accessibilité (Site de St-Julien-sur-Reyssouze)	Solliciter la collectivité propriétaire pour fermer tous les accès à l'école.
	Réfléchir avec la collectivité propriétaire à l'amélioration des locaux.
Problèmes des clés (Site de St Julien-sur-Reyssouze)	Faciliter le fonctionnement en sollicitant la mairie pour le changement des serrures.
Classe isolée (Site de Mantenay-Montlin)	Engager une réflexion pour limiter l'isolement du/ de la professeur/e des écoles.
Sécurité dans les locaux communs mairie-école (Site de St-Jean-sur-Reyssouze)	Clarifier, en lien avec la collectivité propriétaire, la responsabilité unique de sécurité du site.
Décharges de direction (10j par an)	Chercher une solution pour que les décharges soient assurées comme le prévoit la circulaire C.2014-115 du 03/09/2014.
Méconnaissance de la « santé et sécurité au travail » par les personnels et DUER	Organiser une sensibilisation des personnels aux questions de Santé et Sécurité au travail, sous la forme d'animations pédagogiques ou de stage école, en collaboration avec le conseiller de prévention académique, le conseiller de prévention départemental et/ou l'inspecteur SST, en vue de rédiger le DUER.

8. Bilan de la visite du lycée international de Ferney-Voltaire

Le secrétaire (FSU) du CHSCT dresse un bilan rapide de la visite, qui a surtout fait ressortir les problèmes bâtimentaires du site de Ferney-Voltaire. Il relit la conclusion du rapport.

La DASEN réagit à une des formulations, qui parle d'un public « hétérogène » : elle estime que c'est très relatif.

La FSU répond que ça a été rapporté plusieurs fois, par toutes les équipes ; il y a certes une surreprésentation des catégories sociales très sociales, mais cela rend d'autant plus grand l'écart avec les élèves de familles modestes.

Pour la DASEN, il est vrai que le lycée international est aussi le lycée de secteur, mais pense qu'il s'agit d'une mixité qui tire tout le monde, alors elle relativise, et pense que c'est plus facile d'enseigner à Ferney qu'ailleurs.

La FSU note que les élèves sont tout de même de 60 nationalités différentes.

La DASEN s'interroge sur la préconisation sur la « géographie des locaux : salle des personnels ».

La FSU estime que cette question de la localisation de la salle des personnels s'avère toujours très importante, toutes les visites l'ont montré. A Ferney, il y a une seule salle pour le lycée et collège. Dans de nombreuses rubriques libres du questionnaire, des personnels se plaignent de trajets très longs, de ne pas avoir de vraie pause, ou de ne pas pouvoir rencontrer leurs collègues ; de son côté, le proviseur dit qu'il souhaite garder les choses en l'état, pour favoriser la cohésion de son équipe. On entend bien les objectifs du proviseur,

qui sont louables, mais n'est-ce pas au détriment des conditions de travail de certains personnels ? Il faut probablement en discuter dans l'établissement.

La DASEN juge importante une salle commune, pour éviter le cloisonnement.

La FSU entend bien, mais pas à tous prix, et à condition de l'expliquer. Est-ce que ces raisons ont été données aux personnels ?

FO, demande, à propos du laboratoire de sciences, et des odeurs, si la DASEN peut intervenir.

DASEN : je ne suis pas un joker, si à chaque fuite constatée dans un établissement, j'interviens, ça ne sera pas efficace, et je vais perdre en crédibilité ; c'est le chef d'établissement qui est responsable, or il ne m'a rien fait remonter. Si maintenant vous me dites qu'il y a une vraie dangerosité, il peut se rapprocher de moi. De toute façon, lors de ma rencontre avec la Région, je vais aborder la réhabilitation de ce lycée.

FO demande à la DASEN si elle estime qu'il s'agit, pour les odeurs de canalisation de Ferney-Voltaire, du même besoin de travaux que pour le système de chauffage de Pont-de-Veyle...

DASEN : « Excusez-moi, vous savez qui je suis ? Je suis professeur de lettres à la base, je ne peux absolument pas vous répondre, vous me prêtez des qualités que je n'ai pas... »

L'ISST dit son impression que rien n'a changé, rien n'a été traité, depuis son rapport d'inspection de... 2008.

La FSU demande à l'ISST si la formulation de la conclusion, qui dit « *le pôle de sciences, en particulier, déplore, depuis plusieurs années, de nombreux problèmes matériels, qui semblent menacer sérieusement la sécurité des personnels et des usagers* » convient à la cette situation.

Pour l'ISST oui, dans la mesure où les produits chimiques ne sont pas stockés correctement, et sans ventilation : cela pose vraiment une question de sécurité, car les respirent les vapeurs toute la journée, et les élèves aussi.

Le rapport de visite et les préconisations proposées en GT par la FSU sont adoptés :

Thèmes	Préconisations
Etat général des locaux et du matériel (Site de Ferney-Voltaire)	Dresser avec la collectivité propriétaire un état des lieux approfondi sur l'état des locaux du site de Ferney-Voltaire, en vue d'améliorer la situation.
Laboratoire de sciences (Site de Ferney-Voltaire)	Evoquer avec la collectivité propriétaire l'ensemble des problèmes concernant le laboratoire de sciences du site de Ferney-Voltaire, relevés par la visite du CHSCTD01.
Câblage informatique (Site de Ferney-Voltaire)	Evoquer avec la collectivité propriétaire et le Rectorat la situation du câblage informatique du site de Ferney-Voltaire, afin de garantir un débit suffisant, adapté aux missions assurées par les personnels.
Géographie des locaux (Site de Ferney-Voltaire)	Ouvrir une discussion avec l'ensemble des personnels exerçant sur le site de Ferney-Voltaire, à propos de la localisation de la salle des personnels.
Méconnaissance de la « santé et sécurité au travail » par les personnels	Organiser une sensibilisation des personnels aux questions de Santé et Sécurité au Travail, sous la forme d'une formation d'établissement, en collaboration avec le conseiller de prévention académique, le conseiller de prévention départemental et/ou l'inspecteur SST.

Réalisation du DUER	Entamer, avec l'ensemble des personnels, l'inventaire des risques professionnels, afin de rédiger le DUER.
---------------------	--

9. Choix du collège et de l'école à visiter au cours de l'année 2017-2018

Le SG évoque la visite d'un collège d'Oyonnax, avec une focale sur l'éducation prioritaire.

La FSU rappelle que les organisations syndicales ont surtout souhaité enquêter cette année sur la thématique de « l'impact sur les conditions de travail de l'accueil des Elèves à Besoins Educatifs Particuliers (EBEP) ». Un questionnaire spécifique a d'ailleurs été construit en GT. Pour ces raisons, la FSU voudrait visiter le collège Ampère, qui héberge une SEGPA et une ULIS.

La DASEN accepte. Le SG évoque la date de la visite. Le 11 janvier avait été envisagé, mais la principale pense que le mois de janvier est trop chargé. La visite se déroulera plutôt le mardi 27 février.

Pour le choix de l'école, **la FSU propose l'école Pasteur-Sud d'Oyonnax, car elle héberge une ULIS Trouble Envahissants du Développement (TED).**

10. Visite du collège : organisation de la visite, composition de la délégation et adoption d'un questionnaire sur les élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP)

A propos du contenu du questionnaire, la DASEN souhaite corriger «bénéficie d'un plan » en « bénéficie d'un dispositif ». L'ISST juge que certaines questions sont connotées négativement. L'AS suggère d'ajouter une question sur le travail collectif.

L'ISST a un peu l'impression que c'est pour montrer que l'accueil des EBEP n'est pas possible.

La FSU répond que ce n'est pas l'esprit du questionnaire ; mais l'accueil des EBEP pose des difficultés, qu'il convient de regarder en face.

UNSA : on pourrait demander aux personnels s'ils connaissent les dispositifs qui peuvent les aider, sur le temps pour se rencontrer, car la plupart des collègues se sentent un peu seuls et ne pensent pas ou ne peuvent pas chercher les réponses.

Pour la DASEN, il ne faudrait pas qu'on suggère qu'on ne peut pas les accueillir ; ce qu'on aimerait savoir c'est comment on peut accompagner les personnels pour alléger la difficulté qui est réelle. Il est possible d'obtenir de meilleurs éléments en améliorant le questionnaire pour proposer des choses.

Le SG propose de retoucher le questionnaire en GT le 12 décembre.

11. Questions diverses.

1. FO : *"Est-ce qu'un retour à un CHSCTD sur la journée avec coupure le midi est envisageable en 2018 ?"*

DASEN : je ne peux pas. C'est impossible pour moi d'y consacrer une journée complète, car j'aurai des impossibilités et des réunions qui vont venir perturber et changer de dates, je suis désolée. Pour le SG, ce qui peut être fait, c'est faire moins de points ou préparer mieux.

Pour la FSU, on ne peut pas faire mieux que ça. D'ailleurs la quasi-totalité des points traités sont des points réglementaires.

Il est décidé de garder l'organisation actuelle.

2. UNSA : *Dans le cadre de la suppression prochaine des contrats aidés fléchés dans notre département pour l'aide administrative à la direction d'école, quel dispositif de remplacement a été prévu par l'administration pour remplir les missions listées dans la mesure 4 du protocole signé le 10 mai 2006 ? Pour rappel : Mesure 4 du Protocole de mesures pour les directeurs d'école : « Le directeur doit pouvoir bénéficier d'une assistance dans l'accomplissement de tâches matérielles et d'accueil, liées au fonctionnement de l'école. Pour la rentrée 2006, il est proposé à toutes les écoles le recrutement d'un Emploi Vie Scolaire affecté à ces fonctions. Une fiche nationale de profil sera diffusée avant la fin de la présente année scolaire. Chaque directeur concerné sera associé à la procédure de recrutement. »*

DASEN : nous n'allons plus pouvoir. La disparition des CUI a créé une difficulté par rapport à un engagement pris. Il y a un Groupe de Travail académique dans 15 jours pour se poser la question de la manière dont on peut améliorer une nouvelle réponse pour pouvoir accompagner les directeurs d'école dans leurs tâches administratives. Il y a eu un GT en 2012 sur la simplification des tâches administratives, on reprend l'ensemble pour pouvoir aller plus loin.

3. FSU sur le réseau d'assistants de prévention :

Les élus de la FSU01 souhaitent que soit évoqué le réseau des assistants de prévention.

Quelques explications. Dans le cadre de la préparation de ce CHSCT, et dans un constat objectif sur la situation de la prévention dans le département de l'Ain, les élus de la FSU observent deux choses qui doivent nous interroger: l'absence de réponse à l'immense majorité des fiches SST remplies dans le registre dématérialisé, depuis le mois de mars (qui sera évoquée en tant que telle dans le point n°3), et l'absence d'avancées significatives dans la réalisation du DUER, particulièrement dans le 2nd degré. Si ces deux responsabilités incombent en premier lieu aux chefs de service concernés (chefs d'établissements dans le 2nd degré et IEN dans le 1er degré), ceux-ci doivent pouvoir s'appuyer sur les assistants de prévention affectés à chaque EPLE ou circonscription. De toute évidence, ceux-ci ne sont visiblement pas en mesure d'apporter cette aide, et il convient d'en rechercher les raisons. Concernant le DUER, par exemple, la visite du lycée de Ferney-Voltaire a montré à la délégation du CHSCT combien le proviseur et la gestionnaire se disaient désarmés face à cette tâche.

Afin de susciter une réflexion profonde à ce sujet au sein du CHSCT de l'Ain, les élus de la FSU01 souhaitent connaître précisément le réseau d'assistants de prévention, et les moyens qui leur sont alloués. Afin de donner un temps raisonnable à l'administration pour centraliser ces données et les présenter aux membres du CHSCT, les élus de la FSU01 présenteront jeudi un avis en ce sens. Sur la base de ces informations, le réseau des assistants de prévention pourrait éventuellement constituer un point spécifique, pour l'ordre du jour du CHSCTD01 de février-mars.

Pour le SG, on peut faire le constat que le réseau existe. Dans le 1^{er} degré, ce sont les Conseillers Pédagogiques EPS, qui reçoivent une formation de 3 jours avec l'ISST avec une visite in situ pour mise en pratique et on fait une lettre de mission qui indique qu'un temps est dédié à ces fonctions et les déplacements sont visés par l'IEN. Pour le 2nd degré, les assistants de prévention sont généralement des agents territoriaux.

La FSU demande si le réseau est vraiment actualisé.

La CP évoque une réunion le 18 décembre pour faire un état des lieux pour 2nd degré.

La FSU se demande s'il est vraiment judicieux que ce soit l'ouvrier de service, au vu des missions à assurer comme le suivi des fiches SST ou le DUER, qui concernent bien souvent des risques psycho-sociaux liés aux métiers de l'éducation.

L'ISST explique que c'est le chef d'établissement qui désigne au sein de ses équipes. Historiquement, le réseau d'ACMO (Agents Chargés de la Mise en Œuvre de la réglementation) avait été construit avec le personnel de maintenance car la première mission à assurer était technique. Mais c'est vrai qu'avec l'évolution du décret, le DUER, et la dernière modification de 2015 dans le cadre de l'arrivée des apprentis dans la sphère publique (dérogation pour les mineurs), les missions ont changé. La question s'est posée à la Région pour les lycées, mais ça n'a pas avancé, il faut se reposer la question dans toute l'académie.

La FSU demande s'il y a une quotité de travail qui est donnée.

L'ISST estime qu'aujourd'hui, ni la formation initiale, ni la formation continue ne marchent. Peut-être le chef d'établissement peut-il nommer quelqu'un d'autre qu'un agent territorial. C'est une réflexion actuellement en cours au niveau académique. On pourrait envisager de nommer des personnels enseignants, ce qui pose le problème du temps alloué, soit donné en décharge, soit rémunéré en heures supplémentaires.

Pour la FSU, il vaudrait mieux une petite décharge. Afin de faire un état des lieux précis, la FSU souhaite déposer un avis, afin de demander la liste nominale des assistants de prévention dans les EPLE.

Pour le SG, on ne peut pas mettre le nom dans une réponse à un avis. La CP ajoute que ça la dérange de donner un nom, on peut dire s'il y en a un dans tel ou tel établissement.

La FSU précise que souvent, sur le terrain, les collègues ne savent pas qui est assistant de prévention, alors qu'ils souhaiteraient peut-être le solliciter.

L'ISST reconnaît cet aspect. Le SG estime qu'il n'y a pas de nécessité de faire un avis, car l'administration donnera le document quand elle l'aura, et fera un recensement. La DASEN s'engage elle aussi à donner l'état des lieux pour le 2nd degré.

Dans ces conditions, la FSU retire son avis ; en tous cas, si le nom de l'assistant de prévention n'est pas donné, il est important de savoir quel est son métier, et les éventuels moyens qui lui sont donnés.

La séance est levée à 19h08.

Les élus FSU en CHSCT de l'Ain :

- Nicolas JAMBON (SNES-FSU), secrétaire du CHSCTD01
- Evelyne GOETZ (SNES-FSU)
- Blandine GIRARDET (SNUIPP-FSU)

